



RÉUSSITE

apprendre • collaborer • grandir

2019-2020

Projet éducatif
Rapport annuel

Table des matières

Reddition de compte du projet éducatif	4
Objectif : résultat et 1-2 moyens/ objectifs (faits saillants)	5
Rapport annuel.....	6
Composition du conseil d'établissement 2019-2020	7
Activités du conseil d'établissement, principales décisions	7
Services offerts : services éducatifs, services complémentaires, service de garde	9
Évaluation des résultats du plan de lutte.....	10
Annexe : Articles de la loi sur l'instruction	

Mot de la direction du CE et de la Direction d'établissement

Mot de la présidente du conseil d'établissement :

L'année scolaire 2019-2020 a certainement su nous apporter son lot d'imprévus et de rebondissements ! Certes, les familles ainsi que toute l'équipe-école ont dû faire preuve de résilience... Notre capacité d'adaptation a été mise à rude épreuve! À travers cette année particulière, nous avons vu toute une communauté se relever les manches et mettre tout en œuvre pour soutenir les apprentissages de nos enfants. Au milieu des inquiétudes et des incertitudes, les enseignants ont su trouver de nouvelles façons d'enseigner afin de garder l'étincelle allumée dans le cœur des élèves. L'implication et le dévouement de chacun ont fait toute la différence !

Au nom du conseil d'établissement, je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à faire de l'année 2019-2020 une réussite. Un merci spécial aussi aux familles qui ont su mettre au cœur de leurs préoccupations le bien-être et la réussite de leurs enfants.

Sarah Cloutier

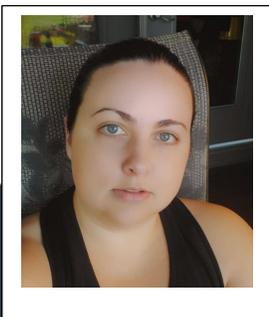
Mot de la direction d'établissement :

Mon arrivée en septembre 2019, à l'école alternative de la Traversée, s'est faite avec grand bonheur. Ce fut un privilège et un honneur pour moi de contribuer à la troisième année de mise en place de cette école à projet particulier. Cette équipe-école doublée de ces parents, tous engagés et soucieux du meilleur développement des élèves, a été pour moi une belle découverte.

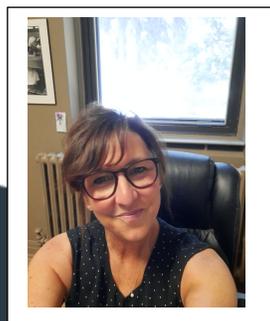
En effet, la créativité et le travail d'équipe, de collaboration ont été au rendez-vous afin d'assurer que les élèves puissent se développer au meilleur de leurs capacités. Aussi, le souci de communiquer avec les familles étant déjà bien installé et resauté a contribué à l'installation de l'enseignement à distance et le soutien des familles par cette équipe mobilisée faisant briller nos valeurs que sont la confiance, l'ouverture, l'engagement, l'interdépendance et peut-être en particulier, l'innovation.

C'est avec fierté que je peux affirmer que cette année scolaire 2019-2020 en fut une couronnée de succès malgré ce contexte où tous ont été appelés à s'adapter et s'ajuster à cette situation exceptionnelle de pandémie. Je considère qu'il s'agit d'un privilège de pouvoir diriger cette magnifique école.

Bonne lecture,



Sara Cloutier,
Présidente



Isabelle Perron,
Direction d'école

Reddition de compte du projet éducatif

Portrait statistique des effectifs scolaires :

Le nombre d'élèves inscrits à l'école alternative de la Traversée et ceux inscrits à la CSVT depuis 2017-2018.

CLIENTÈLE (École)

JEUNES	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Préscolaire	20 1 groupe	19 1 groupe	14 1 groupe
Primaire	27 2 groupes jumelés de 1-2 (1 ^{er} cycle)	46 3 groupes jumelés (1 ^{re} ,2 ^e , 3 ^e)	52 2 groupes jumelés de (1 ^{re} et 2 ^e année du 1 ^{er} cycle) 1 groupe de (2 ^e et 3 ^e année) et 1 groupe de 3 ^e et 4 ^e année)
Total	47	65	76

Source : Déclaration de clientèle au 30 septembre

En 2020-2021, nous avons 1 maternelle, 2 groupes jumelés de 1-2^e année, 2 groupes jumelés de 3-4^e année et 1 groupe de 5^e année.

Nous prévoyons accueillir un nouveau groupe l'an prochain et de garder la même organisation mise à part la classe de 5-6^e année qui sera jumelée également pour couronner la mise en place des tous les niveaux du primaire au sein de notre école.

Objectif : résultat et 1-2 moyens/ objectifs (faits saillants)

- **Objectif : Placer l'élève au cœur de sa réussite en lecture**

Résultat : Atteint avec une moyenne de taux de réussite

Résultats 2019-2020 : Atteint avec une moyenne de 95,8%

1^{re} : 94,4%

2^e : 95,5%

3^e : 100%

4^e : 93,3%

Faits saillants :

- ❖ L'établissement d'un horaire intégrant des périodes de lecture respectant l'approche des 5 au quotidien;
- ❖ Activité et choix (Jour 3 choix) pour favoriser l'implication et l'engagement des élèves;
- ❖ Installation du projet en 5 temps pour favoriser la participation des élèves et multiplier les occasions de lecture dans chacune des étapes;
- ❖ Enseignement explicite des stratégies probantes en lecture, et ce, à tous les niveaux;
- ❖ Miser sur le processus davantage que sur le résultat et impliquer les parents dans cette approche qui responsabilise nos élèves face à leur apprentissage.

- **Objectif : La réussite de tous les élèves en résolution de problème**

Résultat : Atteint avec une moyenne de taux de réussite sauf pour la 4^e année

Résultats 2019-2020 : Non-atteint avec une moyenne de 87,4%

1^{re} : 94,4%

2^e : 95,2%

3^e : 100%

4^e : 60%

Faits saillants :

- ❖ Intégrer la résolution de problème dans la majorité des activités au quotidien;
- ❖ Développer chez nos élèves les processus personnels de calcul.

- **Objectif : Augmenter la capacité de régulation des émotions chez nos élèves afin de favoriser les habiletés sociales et augmenter le climat sécuritaire à l'école**

Résultat : Il n'y a pas eu d'événement lié à de la violence physique ou à l'intimidation, au sens de la loi 56, en 2019-2020. Cependant, nous souhaitons améliorer les habiletés sociales de nos élèves. Ces aménagements seront faits cette année.

- ❖ Mise en place du mode de vie;
- ❖ Élection de notre parlement pour offrir une voix à nos élèves dans la gestion et la communication des messages;
- ❖ Actualisation du conseil de coopération dans toutes les classes;
- ❖ L'intégration de l'enseignement explicite des fonctions exécutives en classe dont la régulation des émotions.

Rapport annuel

Articles 82,83 et 83.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ. Cé 1-13.3)

EN BREF

L'année scolaire 2019-2020 fut la 3^e année d'implantation de ce projet d'école alternative. Nous avons pu consolider les sous-comités de travail avec les parents et les définir plus clairement. Nous avons adopté plusieurs documents de référence au conseil d'établissement dont la ***Politique de la participation des parents à la vie de l'école, Un mode de vie bienveillant pour guider mes choix, La cogestion et la participation des parents, le projet éducatif et le plan de lutte.***

Le conseil d'établissement s'est rencontré à 6 reprises au cours de l'année scolaire pour s'assurer de prendre les meilleures décisions dans un esprit de coéducation et en gardant en tête le meilleur contexte dans lequel nos élèves pourraient se développer harmonieusement en tenant en compte de nos valeurs communes. Nous n'avons pas d'OPP puisque la participation des parents est au cœur de notre projet d'école. En effet, les familles se sont impliquées à la hauteur de 20 heures de participation en classe et à l'intérieur des différents comités. Ainsi, les parents ont organisé et participé à 5 activités de financement, 2 ateliers animés entièrement par les parents, plusieurs projets et activités au prorata du nombre de semaines où cette participation fut possible considérant le contexte.

En effet, l'année 2019-2020 a été une année écourtée par la situation de la pandémie en termes de possibilités de participation des parents. Nous croyons que cette situation temporaire a diminué la réalisation de certains projets et la participation totale, en nombre d'heures, pour certaines familles.

Composition du conseil d'établissement 2019-2020

PARENTS	
Sara Cloutier	Présidente du conseil d'établissement, substitut au comité de parents
Mélanie St-Pierre	Secrétaire
Audrey Hébert-Grenon	Représentante parent au comité de parents
Dominic Mcsween	Parent
David Landry	Substitut au CÉ
Marc-André Charron	Substitut au CÉ
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ	
Aucun	
PERSONNEL	
Julien Gauthier	Enseignant éducation physique
Robert Bourdeau	Enseignant 2 ^e et 3 ^e année
Isabelle Landry	Psychoéducatrice
Marie-Michelle Sirois	Responsable du service de garde
Geneviève Chagnon	Enseignante maternelle, Substitut
Évelyne Bourgon	Enseignante 1 ^{er} cycle, Substitut
Isabelle Perron	Directrice

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, PRINCIPALES DÉCISIONS

Projet éducatif :

Le conseil d'établissement a approuvé le *Projet éducatif* de l'école, qui sera valide de 2020 à 2023. Ce document, qui a pour objectif d'assurer la réussite éducative des élèves, a été élaboré afin de répondre aux besoins des élèves et aux attentes du milieu en ce qui concerne l'éducation de nos élèves. Il définit les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus en s'appuyant sur le *Plan d'engagement vers la réussite* (PERV) adopté par la CSVT en 2018.

Restauration du module de jeu dans la cour de l'école:

Le conseil d'établissement a convenu que la subvention de \$10,000 provenant de la Caisse Desjardins servirait à la restauration du module de jeu de la cour de l'école pour les élèves. Un montant de 2,400\$ doit être ajouté au total de 10,783.24\$ pour les frais d'installations à partir du budget de l'école NDSE en partenariat.

✚ ***Politique d'utilisation du groupe fermé Facebook :***

Le conseil d'établissement a procédé à une consultation auprès de tous les parents afin de convenir d'une politique d'utilisation du groupe fermé Facebook. Celle-ci établit les types de contenu qui seront autorisés, les règles et les procédures en conformité avec nos valeurs et en tenant compte de la politique sur l'éthique de la commission scolaire. Nous remercions le comité communication pour ce travail et tous les parents qui ont répondu à cette consultation.

✚ ***Régime pédagogique/ grille horaire***

Le conseil d'établissement a adopté le temps alloué à chaque matière pour 2020-2021.

✚ ***Traiteur :***

Le conseil d'établissement a renouvelé l'entente avec notre traiteur, Marie-France Pinglot, Les délices des tous petits pour l'année scolaire 2020-2021 en ajoutant 2 midis par semaine. Ainsi, les élèves pourront bénéficier d'un repas chaud 5 jours par semaine à raison de \$6,00 par repas. Ces repas respectent la politique alimentaire du Centre de service scolaire et favorise la santé de nos élèves.

✚ ***Photo scolaire :***

Le conseil d'établissement a reconduit avec Photo Repensée pour l'année scolaire 2020-2021 en tenant compte du respect des règles de santé sanitaires.

✚ ***Règles de vie :***

Le conseil d'établissement a approuvé le document ***Un mode de vie bienveillant pour guider mes choix.*** Ce document s'adresse à tous les membres de la communauté scolaire et a été travaillé par l'équipe-école, le comité pédagogique composé de parents et envoyé en consultation auprès de tous les parents de notre école.

✚ ***Participation des parents à l'école alternative :***

Le conseil d'établissement a approuvé la ***Politique de la participation des parents à la vie de l'école*** modifiée au sein du comité admission et du comité co-éducation. Cette politique contient également le ***Plan d'action en cas de non-respect de l'engagement*** et la cogestion autonome (p.14-17).

✚ ***Plan de lutte :***

Le conseil d'établissement a approuvé notre premier Plan de lutte contre l'intimidation et la violence en juin dernier.

✚ ***Parascolaire :***

Le conseil d'établissement a approuvé un projet parascolaire qui offrirait des cours d'anglais offerts à tous les élèves de l'école. La formule a eu beaucoup de succès.

SERVICES OFFERTS : SERVICES ÉDUCATIFS, SERVICES COMPLÉMENTAIRES, SERVICE DE GARDE

Les élèves de l'école de la Traversée ont bénéficié des services suivants :

Services éducatifs

En 2019-2020, 72 élèves ont fréquenté l'école. Nous avons une maternelle, 2 groupes de 1^{ère}-2^{ème} en multiniveaux, 1 groupe de 2^{ème} et 3^{ème} année en multiniveaux et un groupe de 3^{ème} et 4^{ème} en multiniveaux.

Services complémentaires

- ❖ Orthopédagogie : 2 jours par semaine;
- ❖ Psychologie : au besoin selon les demandes;
- ❖ Service de psychoéducation : 2 jours par semaine;
- ❖ Technicienne en éducation spécialisée : 29 heures par semaine;
- ❖ Intervenante sociale : au besoin selon les demandes;
- ❖ Orthophonie : environ 20 jours pour l'année.

NOUS AVONS AUSSI AVEC NOUS DES RESSOURCES DES SERVICES ÉDUCATIFS DONT UNE CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE POUR LE SOUTIEN TANT EN MATHÉMATIQUES QU'EN APPROCHE PAR PROJET ET UNE ANIMATRICE DE VIE SPIRITUELLE QUI NOUS SOUTIENT DANS LA CONSCIENCE ATTENTIVE ET LE PARLEMENT DES ÉLÈVES.

Service de garde :

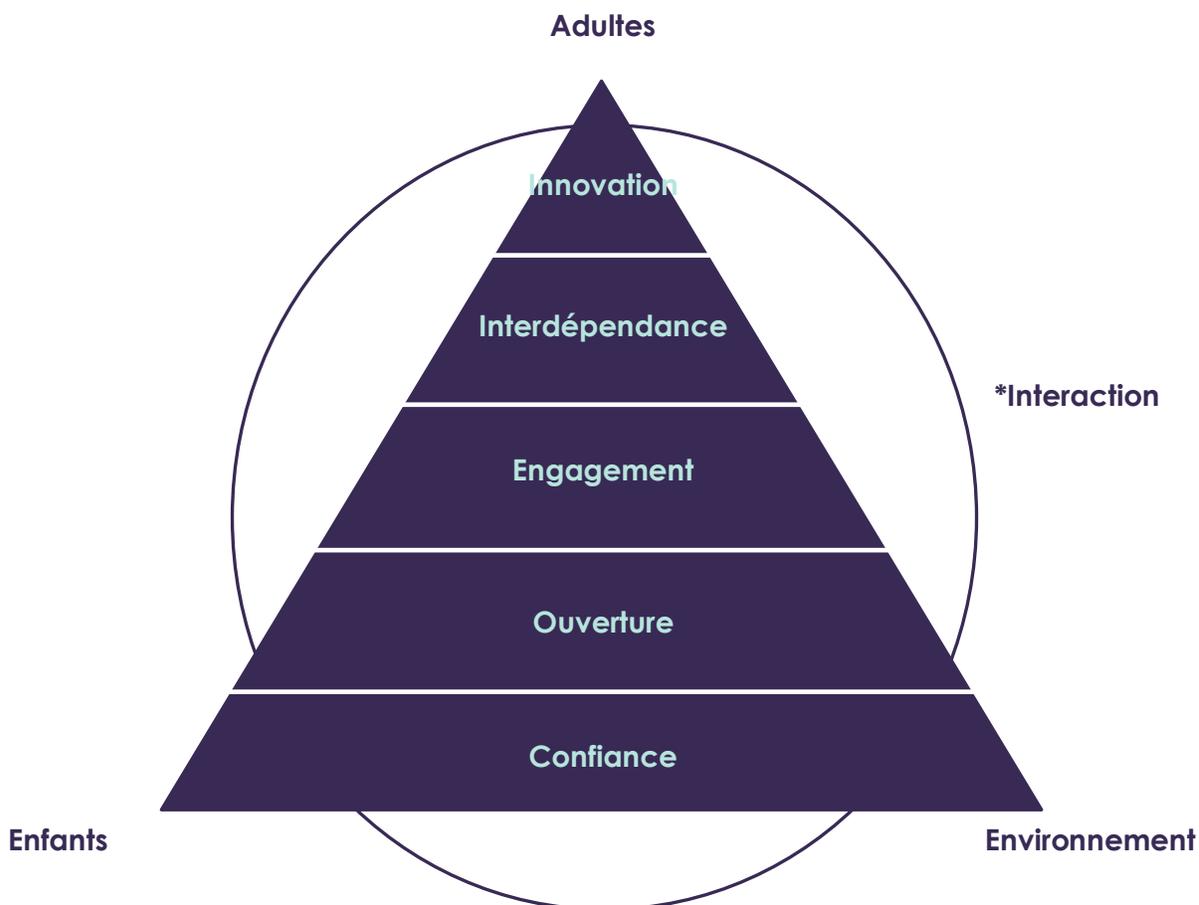
Notre école a mis sur pied son propre service de garde en 2019-2020. Le service de garde reçoit autour de 70 élèves de l'école.

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PLAN DE LUTTE

Notre nouveau plan de lutte, approuvé en fin d'année scolaire dernière, contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs de notre école alternative.

Les écoles alternatives ont des valeurs semblables inspirées des 17 conditions du REPAQ. (Voir en annexe) Toutefois, chacune d'entre elles met l'emphase sur celles qui lui sont propres et qui guideront par la suite les actions de la triade, c'est-à-dire l'élève, le parent et l'enseignant. Ainsi, nous voulons mettre en œuvre au quotidien des valeurs qui font consensus auprès des familles de notre regroupement. L'école de la Traversée propose aux enfants, parents et enseignants d'expérimenter au quotidien la confiance, l'ouverture, l'engagement, l'interdépendance et l'innovation, des concepts modernes qui constituent l'originalité et la force d'impact de l'école citoyenne.

* L'école alternative La Traversée accorde une grande importance à la relation et dégage des objectifs à partir de l'environnement, tout en respectant le rythme de l'enfant. La porte d'entrée demeure la relation avec l'enfant.



Confiance Le rôle de l'école est d'accompagner l'élève dans le processus de connaissance de soi, qui est le but ultime de l'éducation. Ainsi, toutes les autres valeurs passent par le développement de la connaissance, de l'affirmation et de l'estime de soi. Les projets sont choisis par les élèves eux-mêmes, selon leurs centres d'intérêt et surtout selon ce qui les motive, ce qui provoque en eux une véritable joie d'apprendre et de progresser. Ainsi, l'élève est amené à distinguer ses forces et ses caractéristiques. De plus, l'élève a droit à l'erreur. Il faut considérer l'incertitude comme un processus créatif. Ce processus d'apprentissage n'est pas fondé sur l'idée que l'élève est ignorant et que l'enseignant détient le savoir. Dans cette dynamique, les explorations deviennent donc un facteur émancipant et contribuent à développer un sentiment de compétence chez l'enfant. Une fois que l'humain est capable d'envisager une situation ou un défi en ayant confiance en ses capacités, il pourra faire preuve d'ouverture envers les autres.

Ouverture L'ouverture est étroitement liée au respect : travailler en collaboration avec les autres, faire preuve d'ouverture d'esprit, offrir son aide au besoin et faire preuve de sensibilité face à l'autre. L'ouverture à l'autre signifie que tous les apprenants, enfants comme adultes, manifestent de la tolérance, de la curiosité et de la compréhension envers les idées qui diffèrent des leurs. Avec tous les grands enjeux sociaux, l'heure n'est plus à la compétition, mais à la coopération. C'est pourquoi il faut faire preuve d'altruisme et s'engager ensemble dans l'action.

Engagement Tous les membres de la communauté apprenante s'engagent dans la démarche d'apprentissage. La participation aux comités, la mobilisation de tous les acteurs de l'école dans l'accomplissement de son projet éducatif, l'intégrité face à une promesse sont autant de moyens par lesquels se développe le sentiment d'appartenance à la communauté. En s'engageant pleinement dans leur école, les élèves, les parents et les éducateurs deviennent des « auteurs-acteurs », capables d'une libre initiative, d'autonomie et d'indépendance, mais aussi capables d'interagir avec leurs pairs.

Interdépendance L'interdépendance est le lien que l'école doit être en mesure de créer avec l'environnement qui l'entoure, le quartier, la ville, la région. C'est une interdépendance globale, mais aussi locale et éducative. L'interdépendance implique un appui, une préoccupation constante des enseignants, en respectant le rythme et le style d'apprentissage de chaque élève. Une fois ces liens tissés, la communauté peut faire preuve d'innovation.

Innovation L'innovation est une action qui cherche à améliorer substantiellement les apprentissages. On fait de l'innovation lorsqu'on introduit dans une école une expérience qui ne se limite pas au connu, au prévisible, aux méthodes habituelles, et qui analyse les variations des contextes ambiants ou inhérents à chaque personne. Il faut faire preuve d'innovation pour faire vivre à tous l'expérience de la liberté, la possibilité d'être créatifs. Bref, toutes ces valeurs permettent une vision globale de l'humain, de la connaissance, de la capacité de voir large au-delà et à travers les disciplines en tenant compte, à la fois, de l'individu, de la société et de l'environnement.

Annexe : Articles de la loi sur l'instruction

LIP

Article 82

Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire.

1988, c. 84, a. 82; 1997, c. 96, a. 13.

Article 83

Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

1988, c. 84, a. 83; 1997, c. 96, a. 13; 2002, c. 63, a. 8; 2016, c. 26, a. 7.

Article 83.1

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève.

2012, c. 19, a. 7.

2. — Fonctions et pouvoirs reliés aux services éducatifs

1997, c. 96, a. 13.

Article 75

Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

1988, c. 84, a. 75; 1997, c. 96, a. 13; 2002, c. 63, a. 7; 2016, c. 26, a. 5.

Article 109.1.

Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif du centre et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif du centre.